

ACCUEILS DE LOISIRS

DU LUNDI 18 OCTOBRE 2021 AU VENDREDI 22 OCTOBRE 2021

- Age** De 3 ans à 14 ans (enfants nés de 2007 à 2018 inclus)
- Lieu** École maternelle pour les 3-6 ans (centre maternel)
Espace « Robert Merle » pour les 6-14 ans (centre primaire)
- Horaires** de 9 h à 17 h 30 (accueil possible à partir de 8 h 30)
avec une interruption de 12 h à 13 h 30 pour le repas qui peut être pris à la cantine.

Modalités d'inscription :

Les tarifs sont déterminés en fonction de 5 tranches de quotient familial. Cette décision a été prise sur demande de la Caisse d'Allocations Familiales de Dunkerque qui finance une partie des Accueils de Loisirs. L'inscription, à effectuer en Mairie, n'est possible que par semaine complète. Il en est de même si votre enfant mange à la cantine.

Des permanences pour les inscriptions sont organisées par Proxi Services au 128, rue du Général de Gaulle.

Le mercredi 29 septembre et le vendredi 1^{er} octobre de 16h30 à 19h30

	1 ENFANT	2 ENFANTS	3 ENFANTS	4 ENFANTS	5 ENFANTS
Quotient Familial	<u>Semaine</u>	<u>Semaine</u>	<u>Semaine</u>	<u>Semaine</u>	<u>Semaine</u>
< 300	8.05 €	15.40 €	22.05 €	28.40 €	34.00 €
301 à 500	11.00 €	21.20 €	30.30 €	40.00 €	51.00 €
501 à 700	15.00 €	29.00 €	42.45 €	56.00 €	69.50 €
701 à 1000	20.90 €	38.90 €	57.00 €	75.00 €	93.00 €
> 1000	24.90 €	45.30 €	65.10 €	85.20 €	105.00 €
<ul style="list-style-type: none"> • ENFANT EXTERIEUR A LA COMMUNE • CANTINE (Enfant extérieur) • CANTINE (Enfant ZUYDCOOTOIS) 			<ul style="list-style-type: none"> • 8.00 € / jour • 5.30 € / repas • 1 enfant 3.70 € par repas • 2 enfants 3.10 € par repas par enfant • 3 enfants 2.45 € par repas par enfant 		
<ul style="list-style-type: none"> • FORFAIT JOURNEE EXCEPTIONNELLE • FORFAIT SORTIE BUS 			<ul style="list-style-type: none"> • 13.00 € / jour par enfant • 5.00 € / Jour par enfant 		

Devront être présentés :

- L'attestation de quotient familial (délivrée par la CAF ou imprimée via le site : www.caf.fr) ou à défaut, l'avis d'imposition 2021 revenus 2020) et la notification de vos prestations familiales, l'attestation de sécurité sociale, le carnet de santé, la carte d'identité de l'enfant.

Attention : si l'enfant ne dispose pas, à ce jour, de la carte d'identité, prévoir de la faire établir dès à présent. Elle sera obligatoire pour toute éventuelle sortie à l'étranger.

Les inscriptions ne pourront être prises en compte dès lors que les dossiers administratifs et sanitaires seront complets et que le paiement sera effectué.

EMPLOIS : ANIMATEUR, ANIMATRICE

Les candidatures pour les Accueils de Loisirs de la Toussaint 2021 sont à adresser en Mairie, à l'intention de Madame le Maire. **Joindre : la copie du diplôme du BAFA, un Rib, la copie du carnet de vaccinations et un extrait du casier judiciaire datant de moins de 3 mois.**

La date limite est fixée au samedi 25 septembre 2021, dernier délai.